

Association foncière urbaine autorisée « HUNDERT »

AFUA

Assemblée Générale

Procès-Verbal

Du 14 Avril 2025

Lieu	Mairie de BERLING
Date et heure	14/04/2025 à 19h
Objet	ASSEMBLEE GENERALE – CONSEIL DES SYNDICS
Membres du conseil des syndics présents : 21	M. HAMM Ernest, M. MOTSCH Grégory, M. KOEHL Régis et Mme WELSCH Linsay, M. et Mme GANTNER Gilbert et Martine, Mme LORICH Nelly et M. MULLER Julien, Mme DANIS Claire, Mme BACH Chloé et M. MUNSCH Maxime, M. AREND Hervé et Mme LASCHWENG Isabelle, Mme DIETRICH Rachel, M. ISSLER Maxime, M. ISCH Arnaud et Mme MARTINI Gwenaëlle, Mme ENGELMANN Précillia et M. FUHRMANN Lucas, Mme MAMEAUX Caroline, M. SCHMIDT Guy, M. et Mme LITT Cédric et Laetitia, M. et Mme MARIN Xavier et Vanessa, M. et Mme DIETRICH Joël et Christine, Mme BERG Marie et M. ARNOLD Grégory, M. MAHDADI Jordan, M. et Mme KIEFER Xavier et Véronique, M. GROSCHANG Raphaël et Mme KURA Justine
Excusé : 9	Mme KREMER Lysiane et M. JACOBS Franck, M. BRUHL Daniel, M. BLANDIN Cyril, Mme HAFFNER Céline et M. DIARD Dominique, M. et Mme REICHHELD Jean-Philippe et Audrey, SCI IMMO ZL Mme ZENTZ Natacha, M. SCHAEFFER Julien et Mme NEMIC Chrystelle, M. WECHSLER Loïc et Mme SCHEUER Elodie, Mme LENTZ Anita.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Election du secrétaire de séance
- 2 - Nomination d'un représentant au sein du Conseil Municipal : Article 18 de l'arrêté SP-SBG n° 103 / 2021 du 23.08.2021
- 3 - Modification de la délibération n°2020/07/02 : Rétrocession des équipements de l'AFUA HUNDERT à la Commune
- 4 - Renouvellement du Conseil des Syndics
- 5 - Election du Président du Conseil des Syndics
- 6 - Approbation du Compte de Gestion 2024
- 7 - Approbation du Compte Administratif 2024
- 8 - Vote du Budget Primitif 2025
- 9 - Indemnité de secrétariat

Le Président ouvre la séance à : 19 h 10

Il accueille les anciens et nouveaux membres de l'AFUA et les remercie pour leur présence. Il résume l'historique de l'Association. Il informe que le Conseil des Syndics se réunit tous les ans pour le vote du budget, que ce Conseil est renouvelé tous les 4 ans par l'Assemblée Générale.

1. Election du représentant de l'AFUA

M. LITT Cédric est candidat.

Il est élu à l'unanimité.

Pour : 21 Contre : / Abs : /

2. Nomination d'un représentant au sein du Conseil Municipal : Article 18 de l'arrêté SP- SIBG n° 103 / 2021 du 23/03/2021

M. le Président rappelle l'article 18 :

Les syndics sont élus pour quatre ans. Ils sont rééligibles.

Ils continuent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Le Conseil Municipal de BERLING renouvellera chaque année la désignation de son représentant au sein du Conseil des Syndics.

Il propose :

Le Conseil Municipal désigne son représentant de l'AFUA lors des élections ou de la modification du représentant de la commune au moment du vote des commissions communales.

Pour :21 Contre : / Abs : /

3. Modification de la délibération n°2020/07/025 Rétrocession des équipements de l'AFUA HUNDERT à la Commune

Pour mémoire, texte de la délibération prise le 23 Juillet 2020 :

La 1^{ère} tranche étant maintenant réalisées, Monsieur le Président propose aux membres de l'AFUA HUNDERT, de rétrocéder à titre gracieux, tous les équipements communs (voiries, chemins, réseaux, bassin de rétention, etc.) de cette dite tranche à la Commune de Berling, à l'euro symbolique.

Les équipements communs ont pour assise les parcelles suivantes :

- Section F parcelle 444
- ~~Section F parcelle 425~~ (à supprimer : cette parcelle ne peut être rétrocédée avant la fin des travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche)

La 2^{ème} tranche est terminée, Monsieur le Président propose aux membres de l'AFUA HUNDERT, de rétrocéder à titre gracieux, tous les équipements communs (voiries, chemins, réseaux, etc.) de cette dite tranche à la Commune de Berling, à l'euro symbolique.

Les équipements communs ont pour assise les parcelles suivantes :

- Section F parcelle 425 et 479

Les membres après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuvent la proposition du Président et l'autorisent à entreprendre les démarches auprès de la Commune de Berling.

Pour :21 Contre : / Abs : /

4. Rénouveau du Conseil des Syndics

Les cinq candidats actuels :

SCHMIDT Lothaire
GANTNER Gilbert
LITT Cédric
SCHMIDT Guy
HAMM Ernest
MOTSCH Grégory

Aujourd'hui M. SCHMIDT Lothaire n'est plus propriétaire de terrain à l'AFUA donc n'est plus membres.

Quatre candidats se présentent : M. Cédric LIIT, M. Guy SCHMIDT, M. Gilbert GANTNER et Mme Gwenaëlle MARTINI

Ils sont élus à l'unanimité.

Ainsi, le Conseil des Syndics est composé de 5 membres, dont le Maire et du représentant de la Commune au sein du Conseil des Syndics, MOTSCH Grégory.

Cédric LITT
Guy SCHMIDT
Gilbert GANTNER
Gwenaëlle MARTINI
HAMM Ernest
MOTSCH Grégory

Pour : 21 Contre : / Abs : /

A partir de cette délibération, seuls les membres du conseil des syndics ont droit au vote.

5. Election du président du Conseil des Syndics

M. Ernest HAMM est candidat.

Il est élu à l'unanimité.

Pour : 5 Contre : / Abs : /

6. Approbation du Compte de Gestion 2024

Mr le président soumet au Conseil des Syndics le compte de gestion 2024 du Budget de l'AFUA « HUNDERT » transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget AFUA « HUNDERT »	Investissement	Fonctionnement	Total TTC
Recettes	0.00	0.00	0.00
Dépenses	0.00	0.00	0.00
Résultat propre de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Report de l'exercice 2023	7 980.79	- 5 220.39	2 760.40
Résultat de clôture 2024	7 980.79	- 5 220.39	2 760.40

Le Conseil des Syndics, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2024 du Budget de l'AFUA « HUNDERT » établi par Mr le receveur municipal.

Pour : 6 Contre : / Abs : /

7. Approbation du Compte Administratif 2024

Mr le Président soumet au Conseil des Syndics le compte administratif 2024 de l'AFUA « HUNDERT », lequel peut se résumer ainsi :

Le Président quitte la séance et laisse la présidence à M. Grégory MOTSCH.

Budget AFUA « HUNDET »	Investissement	Fonctionnement	Total TTC
Recettes	0.00	0.00	0.00
Dépenses	0.00	0.00	0.00
Résultat propre de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Report de l'exercice 2023	7 980.79	- 5 220.39	2 760.40
Résultat de clôture 2024	7.980.79	- 5 220.39	2 760.40
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00

Constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,
Le Conseil des Syndics, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 de l'AFUA « Hundert ».

Pour : 5 Contre : / Abs : /

8. Vote du budget primitif 2025

Le Président rappelle que nous avons actuellement 2.760.40 € en trésorerie. Nous proposons de prévoir 80,00 € en fonctionnement pour les taxes foncières.

Le Conseil des Syndics, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil des Syndics et qui s'élève à :

- **Dépenses et recettes d'investissements : 7.980,79 €**

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 5.300,39 €**

Pour : 6 Contre : / Abs : /

9. Indemnité de secrétariat

Modification de la délibération 2020_07_10, le Président du Conseil des Syndics expose la nécessité de délibérer sur le versement de l'indemnité de secrétariat.

La gestion administrative et comptable de l'AFUA étant aléatoire selon les tâches à effectuer tout au long de l'année, le Président propose de fixer un montant plafond de l'indemnité à 500€ brut.

L'indemnité de secrétariat pourra être inférieure en fonction des heures réellement effectuées.

Vu les tâches moins importantes du secrétariat, il propose de supprimer cette indemnité de secrétariat et de rémunérer les quelques heures effectuées par la secrétaire générale de mairie Véronique GILLES sur le compte de la Commune.

Pour : 6 Contre : / Abs : /

10. Divers

Le Président informe que dernièrement, la Commune a obtenu les subventions suivantes : AMISSUR département de la Moselle pour 15000.00 € et DETR de la Préfecture pour 15.706 € pour les travaux d'enrobés et de la limitation à 30 km/h de la rue du Beau Soleil pour les travaux de la 2^{ème} tranche.

Il rappelle que la prochaine assemblée générale aura lieu dans 4 ans, en 2029 : selon l'article 9 du statut de l'AFUA délibération 2021_07_03.

Il rappelle également que nous devons maintenir cette AFUA créée en 2012 afin d'éviter de rembourser les TVA acquises de tous les travaux de réalisation et de viabilisation. Elle pourrait être dissoute 20 ans plus tard, donc en 2032.

Le Président clos la séance à : 19 h 50

Etabli le 17 Avril 2025,

Le Président,
Ernest HAMM



Le secrétaire de séance,
Cédric LITT

